

# Les Conservatoires d'espaces naturels et la forêt

## Note de positionnement

**Rédaction :** Fédération des CEN, avec le groupe projet Forêt et son COPIL

**Validée :** Conseil d'administration FCEN – juin 2026

**Diffusion :** Réseau des CEN et partenaires techniques et politiques externes

**Contacts :** Léa ROMAIN –  
[lea.romain@reseau-cen.org](mailto:lea.romain@reseau-cen.org)

**L'objectif** de cette note est de définir un positionnement partagé du réseau des Conservatoires d'espaces naturels sur les enjeux forestiers, de valoriser ce positionnement et les actions forestières des Conservatoires auprès des partenaires, dans une approche cohérente avec les enjeux actuels des forêts, et de faciliter le développement de partenariats.

## Sommaire :

### Contexte

#### Le positionnement des Conservatoires d'espaces naturels pour la forêt

- La biodiversité et le bon fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers
- Une sylviculture durable, respectueuse de la biodiversité
- Une responsabilité collective au service des écosystèmes forestiers

#### Les actions concrètes engagées par les Conservatoires d'espaces naturels

- S'inscrire dans le temps long : maîtrise foncière et outils juridiques
- Renforcer la place de la libre évolution dans les paysages forestiers
- Un engagement fort pour la préservation des vieilles forêts
- Gestion forestière durable et fonctionnelle
- Connaissance, suivi, et innovation au cœur des pratiques
- Conseiller, sensibiliser, accompagner, reconnecter
- Un travail en collectif avec les acteurs du monde forestier

#### Des thématiques ouvertes à l'exploration collective

- La place de la libre évolution
- L'adaptation des forêts au changement climatique
- La continuité écologique forestière
- Espèces exotiques envahissantes et forêts en libre évolution
- Gestion du risque incendie intégrant la biodiversité
- L'évolution des usages et de la gouvernance forestière

### Conclusion

### Glossaire

## Contexte

Les 24 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations qui œuvrent depuis près de 50 ans à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Ils constituent aujourd'hui l'un des plus importants réseaux de gestionnaires d'espaces naturels. Présents en France hexagonale et en Corse — où la forêt couvre 17,5 millions d'hectares (soit 32 % du territoire, dont 75 % en propriété privée) — ainsi qu'en Guyane, où la forêt tropicale s'étend sur 8 millions d'hectares, et en Guadeloupe (75 600 ha), ils interviennent sur une grande diversité de territoires.

Les écosystèmes forestiers sont au cœur des enjeux climatiques et de biodiversité, tout en répondant à des attentes sociétales de plus en plus nombreuses, complexes et parfois contradictoires. Leur état de santé suscite une inquiétude croissante : baisse de la production biologique des arbres, mortalité accrue sur certaines essences, affaiblissement du rôle de puits de carbone<sup>1</sup> et préoccupations paysagères.

Pour autant, les peuplements conservent une capacité d'adaptation intrinsèque, témoignant de leur résilience. Cette réalité doit guider les choix d'intervention : nos forêts sont-elles capables de s'adapter au changement climatique ? Quelle place l'humain peut-il et doit-il occuper dans cette adaptation ? Et plus largement, quelles transformations paysagères, écologiques et services écosystémiques sommes-nous prêts à accepter ?<sup>2</sup>

La forêt rend de nombreux services : régulation de la température, stockage du carbone, filtration de l'eau, stabilisation des sols, protection contre les aléas naturels, fourniture de bois et de biens non ligneux, accueil des activités récréatives, support scientifique et valeur patrimoniale. Parallèlement, l'intérêt de la société pour la forêt s'amplifie : mobilisations citoyennes contre les coupes rases et les monocultures, émergence d'associations et de groupements forestiers, intérêt pour les forêts naturelles et prise en compte des besoins des vivants non humains.

Certaines forêts sont particulièrement rares et précieuses : les forêts anciennes et matures, aussi appelées vieilles forêts ou forêts subnaturelles, représentent une faible part de la surface forestière (dans les Pyrénées, moins de 1% en plaine et 3 à 4 % pour les forêts de montagne). Ces milieux jouent un rôle stratégique dans la résilience des territoires et la préservation de la biodiversité.

Enfin, le cadre européen et national fixe des objectifs ambitieux : protéger 30 % des terres, dont 10 % en protection stricte, incluant les forêts primaires et subnaturelles. En France, la forêt relève d'une double tutelle ministérielle (agriculture et environnement) et de multiples politiques publiques (Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, Plan national d'action pour les vieux bois et forêts subnaturelles, programme national forêt-bois, stratégie nationale bas carbone). Cette complexité impose d'adopter une approche transversale afin de concilier objectifs écologiques, économiques et sociaux.

Dans ce contexte, les Conservatoires d'espaces naturels s'engagent à proposer une lecture cohérente des enjeux forestiers, en croisant approches fonctionnelles, culturelles, politiques et scientifiques. Leur objectif : préserver durablement la fonctionnalité des écosystèmes forestiers les plus naturels possibles.

---

<sup>1</sup> IGN, Memento 2024 – Inventaire forestier national.

<sup>2</sup> CHUINE I, LEFEVRE F. (2025) Changement climatique : les forêts ont-elles besoin de nous pour s'adapter ? <https://theconversation.com/changement-climatique-les-forets-ont-elles-besoin-de-nous-pour-sadapter-252098>

Quelques chiffres clés<sup>3</sup>



## Le positionnement des Conservatoires d'espaces naturels pour la forêt

Depuis leur création, les **Conservatoires d'espaces naturels** ont centré leur action sur la préservation des milieux ouverts, des zones humides et sur l'articulation entre biodiversité et agriculture. Progressivement, cette dynamique s'est étendue aux **milieux forestiers**, dans une **logique de sécurisation foncière sur le long terme, de préservation de la biodiversité et de restauration écologique**.

Les Conservatoires considèrent que la forêt ne peut être pensée uniquement comme un espace de production ou d'usages, mais comme un **écosystème vivant**, dont le bon fonctionnement conditionne l'ensemble des services rendus à la société. S'ils reconnaissent pleinement le rôle multifonctionnel des forêts et la nécessité d'articuler dimensions sociale, économique et environnementale, ils rappellent que cette dernière constitue le socle indispensable des deux autres. Sans des écosystèmes forestiers fonctionnels, robustes et écologiquement préservés, ni la vitalité économique de la filière, ni les services rendus aux sociétés — qu'ils soient culturels, récréatifs ou territoriaux — ne peuvent durablement se maintenir.

Les Conservatoires défendent ainsi une approche qui replace la nature au cœur des décisions publiques, non comme une variable d'ajustement, mais comme la condition première de l'équilibre et de la pérennité des sphères économiques et sociales.

<sup>3</sup> Données arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2025, obtenues par croisement de la base de données foncière des CEN, avec la BD Forêt V2 IGN. Forêt - FCEN <https://reseau-cen.org/la-foret-et-les-conservatoires-despaces-naturels/>. PSDRF : Programme de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières.

## La biodiversité et le bon fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers

Les Conservatoires s'attachent à maintenir les dynamiques naturelles, en particulier celles qui soutiennent la biodiversité. Ils portent une vigilance particulière aux forêts anciennes et matures, devenues rares, et aux composantes essentielles à la résilience écologique : sols forestiers, ripisylves, mares et tourbières intra-forestières. Ces éléments structurent le fonctionnement des forêts, régulent le cycle de l'eau et soutiennent la résilience écologique face aux changements climatiques et aux pressions anthropiques.

Le bon fonctionnement des écosystèmes repose sur la diversité des essences, des stades de végétation, la complexité structurale et la présence de bois morts et de dendromicrohabitats mais aussi de communautés animales fonctionnelles. Ces composantes constituent le socle de la résilience écologique et sont indispensables au maintien des espèces spécialisées et à la continuité des services écosystémiques.

Les Conservatoires privilégient des approches adaptées à chaque territoire, combinant prudence, suivi scientifique et interventions ciblées. Ils promeuvent des solutions fondées sur la nature, qui renforcent la fonctionnalité des forêts tout en respectant leurs processus naturels.

## Une sylviculture durable, respectueuse de la biodiversité

Les Conservatoires plaident pour une gestion intégrative<sup>4</sup>, conciliant production de bois et préservation des équilibres écologiques. Ils soutiennent des pratiques adaptées aux besoins sociétaux, tout en renforçant la robustesse des forêts face aux pressions climatiques et anthropiques.

Leur positionnement repose sur des principes clairs : réaliser des diagnostics préalables, favoriser la régénération naturelle et les essences autochtones, maintenir la diversité des essences et des stades de végétation, préserver la complexité structurale et les bois morts, protéger les sols forestiers et les milieux associés, garantir l'intégrité des massifs, respecter les cycles biologiques, les périodes de reproduction de la faune et les équilibres entre groupes trophiques.

Si les coupes rases peuvent parfois répondre à des situations exceptionnelles de dépérissement, leur généralisation suscite de fortes préoccupations écologiques, économiques et paysagères. Elles fragilisent les sols, réduisent la capacité de résilience des écosystèmes, déstabilisent les filières locales et ne constituent pas une réponse durable face au changement climatique. Les Conservatoires plaident pour une diversification des pratiques sylvicoles, fondée sur les connaissances scientifiques et sur une meilleure prise en compte du fonctionnement des écosystèmes forestiers dans les politiques publiques.<sup>5</sup>

Dans un contexte de demande croissante en biomasse, les Conservatoires défendent une utilisation sobre et hiérarchisée du bois, privilégiant les produits à longue durée de vie qui contribuent au stockage du carbone. Les Conservatoires encouragent par ailleurs l'évolution des démarches de labellisation afin de mieux intégrer les enjeux de biodiversité<sup>6</sup> et appellent à la juste rémunération

---

<sup>4</sup> <https://integratenetwork.org/>

<sup>5</sup> Landmann, G., *et al.* Expertise collective CRREF « Coupes Rases et Renouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique », Rapport scientifique de l'expertise, Paris : GIP ECOFOR, RMT AFORCE (mai 2023), 782 p.

<sup>6</sup> WWF et al. (2026). Analyse des évolutions 2025 des référentiels de certification des forêts françaises : <https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2026-02/2026-01-Inter-ONG-Forets-Rapport-Analyse-Revision-Certifications.pdf>

des acteurs de la filière forêt-bois, en particulier les petites structures et les gestionnaires de terrain, indispensables au maintien de la multifonctionnalité des forêts.

### Une responsabilité collective au service des écosystèmes forestiers

Les Conservatoires considèrent que la préservation des forêts relève d'une responsabilité collective qui dépasse le cadre des seuls gestionnaires ou experts. La biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes forestiers nécessitent l'implication conjointe des citoyens, des propriétaires, des acteurs économiques et des décideurs publics.

Leur positionnement affirme que la nature constitue la condition première de l'équilibre et de la pérennité des usages et services rendus par les forêts. Les choix de gestion doivent s'intégrer sur un temps long afin de respecter les intérêts écologiques, sociaux et économiques, favoriser la co-construction des décisions et s'appuyer sur les connaissances scientifiques et l'observation de terrain.

Cette approche guide la réflexion sur les usages et les interventions, tout en reconnaissant les limites des écosystèmes et la nécessité de respecter leurs processus naturels. Elle encourage un dialogue constructif et la participation des acteurs locaux, dans une perspective d'adaptation continue face aux changements globaux.

## Les actions concrètes engagées par les Conservatoires d'espaces naturels

### S'inscrire dans le temps long : maîtrise foncière et outils juridiques

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels agit dans la durée, via la **maîtrise foncière**. La politique d'acquisition des Conservatoires fait l'objet d'un examen par un conseil scientifique et un conseil d'administration, assurant cohérence et hiérarchisation de leur stratégie.

Ils s'investissent auprès d'acteurs publics et privés, en s'appuyant sur des outils juridiques forts comme les **obligations réelles environnementales (ORE)**, les **baux emphytéotiques**, ou la possibilité de **transfert de foncier à la Fondation Espaces naturels de France**<sup>7</sup>, garantissant l'inaliénabilité des terrains protégés. Ces outils<sup>8</sup> assurent la pérennité des engagements pris pour la résilience des forêts.

### Renforcer la place de la libre évolution dans les paysages forestiers

Sur leurs terrains, comme auprès de certains propriétaires partenaires, les Conservatoires d'espaces naturels mettent en place et promeuvent des zones de forêts en **libre évolution**, à différentes échelles spatiales, allant de petits îlots à des ensembles forestiers plus vastes. Cette démarche vise à constituer une **trame de vieux bois** vivants et morts, indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et à l'accueil d'une biodiversité spécialisée. Dans un paysage forestier où la libre évolution permanente demeure rare, ces espaces revêtent donc un intérêt stratégique.

Les trajectoires de libre évolution sont définies au cas par cas, sur la base d'un diagnostic scientifique partagé et d'une concertation avec les acteurs locaux. Dans certains contextes, des usages tels que

---

<sup>7</sup> <https://fondation-enf.org/>

<sup>8</sup> Plaquette animation foncière réseau des CEN : <https://reseau-cen.org/wp-content/uploads/plaquette-animation-fonciere-fcen-web.pdf>

La chasse peut être maintenue afin de réguler les populations d'ongulés lorsque les prédateurs naturels, bien que présents, restent insuffisants pour assurer l'équilibre sylvo-cynégétique.

Les Conservatoires considèrent la libre évolution comme un outil de conservation à part entière, complémentaire d'autres modes de gestion favorables à la biodiversité. Ils contribuent aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet, en particulier au sein du groupe « Wilderness et Nature férale » du comité français de l'UICN France. Ils participent activement à son développement notamment à travers les programmes PRELE<sup>9</sup> ou Sylvae<sup>10</sup>.

### Un engagement fort pour la préservation des vieilles forêts

Propriétaires de forêts sur l'ensemble du territoire, les Conservatoires d'espaces naturels ont affirmé dès 2018, avec le programme **Sylvae**, leur volonté de **protéger les vieilles forêts** grâce à une stratégie de maîtrise foncière. Déployé désormais à l'échelle nationale, le programme repose sur un principe clair : **la libre évolution *ad vitam aeternam*, a minima** de la végétation, dans ces forêts témoins des processus forestiers originels.

Ces milieux, véritables refuges de biodiversité – près de 25% de la biodiversité forestière dépend du bois mort et des stades sénescents – jouent un rôle clé dans la résilience face aux pressions climatiques et anthropiques. Il est donc indispensable d'y interdire toute intervention sylvicole. Ils constituent également un patrimoine génétique précieux. Faire le choix de préserver ces écosystèmes dans leur entièreté, c'est participer à la multifonctionnalité des forêts à une échelle plus large.

### Gestion forestière durable et fonctionnelle

Le réseau accompagne certains propriétaires forestiers dans la prise en compte des enjeux de biodiversité au sein de leurs pratiques sylvicoles, en s'appuyant sur les dynamiques naturelles pour concilier production de bois et maintien des fonctionnalités écologiques. Ils s'appuient sur les principes de la **gestion intégrative**<sup>11</sup>.

Les Conservatoires s'impliquent également dans des groupements forestiers citoyens et écologiques et souhaitent se positionner comme des acteurs à part entière de la filière bois. Ils peuvent ainsi être amenés, comme en Corrèze, à mettre en œuvre les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu et à démontrer qu'une gestion forestière respectueuse de la biodiversité et économiquement équilibrée est possible.

### Connaissance, suivi, et innovation au cœur des pratiques

Conscients de la multiplicité des défis précédemment cités sur les milieux forestiers, les Conservatoires d'espaces naturels s'inscrivent dans une dynamique de connaissance continue, en réalisant des **inventaires** et **suivis écologiques** sur leurs sites et pour des tiers partenaires. Ils laissent une place centrale à l'observation des milieux dans leurs choix de gestion.

En collaborant avec le monde de la recherche, ils participent activement à l'**amélioration des connaissances scientifiques** via l'accueil de programmes de recherche et d'expérimentations sur leurs sites et contribuent à la production scientifique sur des sujets variés : biodiversité du sol, microclimats forestiers, résilience des vieilles forêts, processus de régénération naturelle...

---

<sup>9</sup> PRELE - Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution. En Normandie. <https://www.cen-normandie.fr/nos-programmes-et-projets/prele/>

<sup>10</sup> Sylvae - FCEN <https://reseau-cen.org/la-foret-et-les-conservatoires-des-espaces-naturels/programme-phare-sylvae/>

<sup>11</sup> <https://integragenetwork.org/>

Les Conservatoires estiment que le **Label bas carbone**, s'il s'accompagne d'une exigence suffisante, peut offrir des garanties essentielles qui s'inscrivent dans les objectifs d'atténuation du changement climatique et de préservation de la biodiversité. En collaboration avec la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux de France, le réseau des Conservatoires a élaboré une **méthode visant à promouvoir la libre évolution** des forêts anciennes et matures.

Ils soutiennent également des **démarches citoyennes innovantes**. Leur réflexion porte sur les relations entre vivants humains et non-humains, la reconnaissance juridique de la nature, ou encore l'exploration du concept de "communs" à la forêt. Des idées émergentes comme l'hydrologie régénérative<sup>12</sup> sont aussi à explorer. Le fonctionnement des Conservatoires leur permet de s'appuyer sur l'implication citoyenne à travers leurs réseaux d'adhérents et de bénévoles.

### Conseiller, sensibiliser, accompagner, reconnecter

Les Conservatoires d'espaces naturels sont profondément attachés à **l'accompagnement des propriétaires, et professionnels forestiers**. Ils sont par exemple amenés à conseiller des collectivités sur la mise en œuvre d'une trame de vieux bois à l'échelle de leur territoire.

La **sensibilisation du public** est également un objectif : les Conservatoires interviennent auprès des scolaires et des étudiants (de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, aussi bien en enseignement général que technique-disciplinaire), participent à des événements professionnels, et conçoivent des outils pédagogiques pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière.

Ils organisent des **immersions en forêt**, pour permettre au grand public de renouer avec ces milieux, comprendre leur temporalité, mesurer les risques (chutes de branches, tiques, ...), et redécouvrir leur valeur intrinsèque. Ces actions favorisent une culture du respect et de la responsabilité vis-à-vis du vivant.

### Un travail en collectif avec les acteurs du monde forestier

Enfin, les Conservatoires d'espaces naturels sont des structures capables de créer du **dialogue** entre parties prenantes. La prise en compte de la biodiversité et de la multifonctionnalité des forêts nécessite un travail collaboratif, associant le maximum de parties prenantes de tous horizons. Les Conservatoires mettent à disposition leur compétence et connaissance en matière de biodiversité pour mieux la prendre en compte dans la gestion des écosystèmes forestiers. Ils participent à des coalitions d'ONG, à des groupes inter-associatifs, collaborent avec des fondations privées, et entretiennent des liens étroits avec les acteurs institutionnels (CNPF, Communes Forestières France, ONF, services de l'État, éducation nationale...). A ce titre, ils ont la volonté d'intégrer leurs parcelles Sylvae au réseau FRENE<sup>13</sup>.

Leur compétence en **médiation** peut être mise à profit lors de concertations au sein de ces différents cercles d'acteurs. Le fort **ancrage territorial** des Conservatoires facilite le dialogue avec tous types d'acteurs et la compréhension des enjeux à l'échelle la plus locale possible. Ce travail en réseau est d'autant plus crucial à l'heure où les effets des changements globaux mettent en péril la résilience

---

<sup>12</sup> <https://hydrologie-regenerative.fr/>

<sup>13</sup> Des forêts en libre évolution avec le réseau FRENE - <https://www.onf.fr/onf/+bd5::reseau-frene-des-forets-en-libre-evolution-en-auvergne-rhone-alpes-video-version-longue.html>

des forêts. Les Conservatoires participent par exemple aux travaux menés par l'OFB sur la gestion du risque incendie en milieux naturels et protégés, dans une logique de prévention partagée<sup>14</sup>.

## Des thématiques ouvertes à l'exploration collective

Face à l'accélération des changements globaux et à l'évolution des pratiques au sein des Conservatoires, certaines thématiques appellent encore des **positionnements en construction**. Les Conservatoires y portent une attention particulière, dans une logique d'écoute, de débat et d'expertise partagée. Ces questions complexes et évolutives nécessitent un **partage d'expériences, une mise en débat et une veille active**, à laquelle ils souhaitent pleinement contribuer. Leur réseau de sites constitue un bon support d'étude pour alimenter ces réflexions.

Parmi ces sujets :

### La place de la libre évolution

À quelles échelles spatiales et temporelles la libre évolution doit-elle être promue ? Comment l'articuler avec les dynamiques économiques et sociales locales, notamment face à des phénomènes comme la colonisation forestière liée à la déprise agricole ? En effet, les CEN gèrent d'une part des forêts en libre évolution, d'autre part des milieux ouverts où il faut souvent freiner la dynamique forestière. Faut-il gérer ces deux catégories de façon distincte (partition) ou privilégier une approche intégrée ? Cette question inclut la réflexion sur le rôle des herbivores en forêt et leur impact sur la régénération naturelle.

### L'adaptation des forêts au changement climatique

Quels leviers sont les plus pertinents pour favoriser la résistance et la résilience des écosystèmes forestiers ?<sup>15</sup> Comment arbitrer entre intervention et non-intervention dans un contexte de crise écologique et climatique ? Quel usage des modèles climatiques et forestiers et quelle place accorder aux incertitudes et aux scénarios prospectifs pour orienter les stratégies d'adaptation ? Avec quelle temporalité prendre des décisions et choix de gestion dans un contexte de changement climatique ? Quelle articulation entre le cadre des directives européennes des habitats Natura 2000 et l'évolution accélérée des milieux forestiers due aux changements globaux ?

### La continuité écologique forestière

La continuité écologique des écosystèmes forestiers et la capacité de dispersion des espèces sont des enjeux majeurs qui conditionnent tant leur fonctionnement actuel que leur capacité d'adaptation au changement climatique. Cette continuité doit conditionner la capacité de maîtrise foncière et d'usage des CEN, au sein de paysages variés. Elle est donc un des enjeux majeurs de la gestion forestière portée par les CEN. Lorsque cette dernière ne peut être restaurée, la migration assistée peut s'inscrire dans une logique écosystémique, fondée sur un diagnostic rigoureux, un suivi transparent et une évaluation scientifique. Le programme Bosquets du futur<sup>16</sup> illustre cette philosophie. Néanmoins, dans quelles conditions écologiques, éthiques et méthodologiques peut-elle être envisagée ? Quels risques pour l'équilibre des milieux et les dynamiques naturelles ?

---

<sup>14</sup> Site internet OFB - Gérer le risque incendie dans les espaces naturels <https://professionnels.ofb.fr/fr/gerer-risque-incendie-dans-espaces-naturels>

<sup>15</sup> UICN - Mettre la biodiversité au cœur de l'adaptation des forêts au changement climatique : <https://uicn.fr/mettre-la-biodiversite-au-coeur-de-ladaptation-des-forets-au-changement-climatique/>

<sup>16</sup> Bosquets du futur - CEN Auvergne. <https://www.cen-auvergne.fr/nos-projets/autour-de-larbre/bosquets-du-futur/>.

### Espèces exotiques envahissantes et forêts en libre évolution

Comment gérer les essences allochtones à fort potentiel envahissant (par exemple chêne rouge, robinier, épicéa de Sitka) dans les forêts des CEN, notamment en cas de dépérissement des essences locales (hêtre, frêne...) ? Faut-il intervenir ponctuellement, procéder à une coupe ciblée ou à des travaux de restauration plus lourds ? Dans quelle mesure la libre évolution peut-elle être maintenue face à ces invasions ? Faut-il accepter la constitution de nouvelles communautés végétales mêlant espèces autochtones et allochtones ?

### Gestion du risque incendie intégrant la biodiversité

Comment concilier la prévention des incendies avec la préservation de la biodiversité forestière, en particuliers les éléments constituant la trame de vieux bois ? Quel rôle peuvent jouer les herbivores sauvages et domestiques sur la gestion du risque incendie ? Quels apports du sylvopastoralisme sur la biodiversité forestière ?

### L'évolution des usages et de la gouvernance forestière

Comment accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes ou collectives dans la gestion forestière ? Quels équilibres recherchés entre appropriation locale, enjeux écologiques et politiques publiques ? Comment sensibiliser les publics ruraux et urbains à la complexité des enjeux forestiers ? Comment accompagner l'articulation entre propriété privé et services écosystémiques collectifs ?

## Conclusion

**Les Conservatoires d'espaces naturels défendent la biodiversité, la robustesse du fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers et une gestion forestière écologique, sociale et durable, articulée autour de cinq grands piliers, suffisamment agiles pour permettre une adaptation face à l'avenir :**

- **La préservation des forêts anciennes indigènes, et matures, constituant un patrimoine commun rare**
- **Les trajectoires de libre évolution comme choix de gestion à promouvoir pour une partie des forêts françaises**
- **Une gestion intégrative, support d'une sylviculture respectueuse basée sur la diversité, des diagnostics coconstruits et un juste partage des richesses**
- **L'ancrage territorial par le dialogue avec la société, la maîtrise foncière et le temps long**
- **La connaissance scientifique et le partage des informations**

**Ils se positionnent comme des acteurs engagés pour une forêt vivante, résiliente et partagée.**

## Glossaire

**Site CEN :** Sont considérés comme des sites protégés et gérés par les Conservatoires d'espaces naturels et la Fondation reconnue d'utilité publique :

- Les parcelles pour lesquelles un Conservatoire d'espaces naturels ou la Fondation dispose d'un titre de propriété ou d'un titre d'usage délivré par le propriétaire (public ou privé).
- Les Réserves naturelles nationales, régionales ou de Corse, dont la gestion est confiée par l'autorité administrative compétente (Etat, Région ou Collectivité territoriale de Corse) à un Conservatoire d'espaces naturels.

Les CEN interviennent également sur d'autres sites, où ils ne possèdent ni maîtrise d'usage ou foncière : ils peuvent être missionnés par un propriétaire (public ou privé) pour des actions partenariales de connaissance, de gestion, de protection, de valorisation ou d'accompagnement (par exemple : mise en place d'un plan de gestion, actions de suivi écologique, chantiers nature, étude et expertise scientifique, ...) pouvant mobiliser des leviers financiers.

**Forêt d'après la FAO (1998) :** espace d'une superficie minimum d'un demi hectare et d'une largeur minimum de 20 mètres, avec la présence d'arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres de haut à maturité in situ, avec un couvert arboré de plus de 10% du territoire considéré, et une utilisation du sol ni agricole ni urbaine.

**Forêt ancienne :** Concept qui traduit le maintien de l'usage forestier du sol au moins depuis la période du minimum forestier (plus faible taux de boisement national) en France métropolitaine (i.e. le milieu du XIXe siècle).

Une forêt ancienne se caractérise par la continuité de l'état boisé de son sol et n'a jamais, théoriquement, été depuis défrichée pour l'agriculture.

Les références utilisées pour déterminer le caractère ancien des forêts sont les cartes d'État- Major établies entre 1818 et 1866 (source : PNA VBFS).

**Maturité écologique d'une forêt :** Concept qui se caractérise par l'atteinte de stades tardifs de la dynamique naturelle de l'écosystème et la présence de nombreux attributs de maturité. Elle est évaluée à partir du degré d'avancement du développement biologique des arbres qui le composent, appelé phase sylvigénétique. Elles sont au nombre de 6 : germination, installation, grossissement, vieillissement, sénescence et mort. La présence de très gros arbres (>classe 70 cm), de dendromicrohabitats abondants (structure dans un arbres, de taille souvent modeste, qui fournit abri, nourriture ou lieu de reproduction à une grande diversité d'espèces) et d'une importante quantité de bois mort sous plusieurs formes sont des attributs du caractère mature d'un peuplement forestier (Lathuillière & Gironde, 2014 ; Cateau et al, 2015). Le cycle peut s'exercer à différentes échelles allant du peuplement forestier (plus ou moins homogène) à l'arbre.

Ainsi, une forêt mature est une forêt ayant atteint des stades tardifs du cycle sylvigénétique et présentant des attributs de maturité au niveau de sa composition biotique (présence d'espèces de fin de succession) et de sa structure (nombreux arbres, gros, vieux et porteurs de dendromicrohabitats, important volume de bois mort, etc.) (source : PNA VBFS).

**Vieilles forêts** : forêt ancienne qui présente des éléments notables de maturité.

Une « vieille forêt » est un espace boisé perturbé ou non par les activités humaines dans le passé, qui ne fait plus l'objet d'intervention depuis plusieurs dizaines à centaines d'années (Savoie J.-M., Thomas M., Cateau E., Goux N. & Paccard P., 2021).

Le concept de « vieille forêt » résulte de la combinaison de quatre facteurs-clés complémentaires :

- L'ancienneté de l'état boisé ;
- L'avancement dans la dynamique de l'écosystème ;
- La maturité du peuplement ;
- L'impact humain (Savoie J.-M., Thomas M., Cateau E., Goux N. & Paccard P., 2021).

**Naturalité** : Concept qui témoigne de l'impact des pressions anthropiques sur la structure, la composition et la dynamique de l'écosystème selon une échelle spatio-temporelle déterminée. La naturalité se caractérise le long d'un gradient continu aux bornes non définies, entre l'artificiel et le naturel, incluant le subnaturel (source : PNA VBFS).

**Forêts subnaturelles** : Une forêt subnaturelle combine un fort degré de maturité, de naturalité et un caractère ancien. Cette combinaison est évaluée pour les forêts françaises de métropole à l'aide d'une liste d'indicateurs établie sur la base des travaux de la Commission européenne (Guidelines UE – mars 2023), de la littérature scientifique et des travaux des experts du Comité scientifique du PNA vieux bois et forêts subnaturelles. Seules les forêts respectant les seuils et critères de subnaturalité de l'ensemble de ces indicateurs seront qualifiées de forêts subnaturelles. Des indicateurs complémentaires définis dans le PNA, comme la diversité des stades de saproxylation ou la diversité des formes de dendromicrohabitats permettront de hiérarchiser le degré de subnaturalité des forêts étudiées. La surfaces de ces forêts n'est pas encore connue à l'échelle nationale, mais elle pourrait représenter 2 à 3% de la forêt actuelle au niveau du territoire métropolitain (équivalent au niveau européen).

**Forêts primaires** : On qualifie de primaire une forêt qui n'a été ni exploitée ni défrichée par l'homme ; si elle l'a été dans le passé, un temps suffisant s'est écoulé pour que la forêt ait pu redevenir primaire.

En zone tropicale humide – ou équatoriale-, où les arbres poussent toute l'année, il faut 7 siècles pour qu'un terrain défriché se recouvre d'une forêt primaire ; en zone tempérée, les arbres ne poussant que 5 ou 6 mois par an à cause de l'hiver, il faut environ 10 siècles ([Association Francis Hallé pour la forêt primaire](#)).

**Gestion forestière intégrative (GFI)** : Elle vise à harmoniser la conservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans la gestion forestière afin de fournir *durablement de multiples services écosystémiques*. Elle s'appuie sur les structures, compositions et dynamiques forestières naturelles et diversifiées pour soutenir le fonctionnement et la résilience des écosystèmes. Ses pratiques de gestion prennent systématiquement en compte l'échelle de l'arbre, du peuplement et du paysage et emploient différentes intensités sylvicoles, y compris dans les forêts volontairement non aménagées. La GFI peut être appliquée à tout type de forêt pour obtenir des résultats environnementaux, économiques et sociaux intégrés. Elle est non seulement un concept théorique, mais aussi une approche pratique qui rassemble diverses parties prenantes – communautés locales, chercheurs, praticiens, décideurs politiques, investisseurs et organisations de conservation – afin d'élaborer des plans de gestion sur mesure, respectueux des multiples valeurs des forêts (source : Transformit).

<https://integratenetwork.org/>

**Sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) :** La sylviculture mélangée à couvert continu cherche à optimiser le traitement des forêts afin qu'elles remplissent d'une manière durable et rentable leurs multiples fonctions socio-économiques. La SMCC vise entre autres la production de bois de qualité et la performance économique en s'appuyant sur une bonne santé de l'écosystème forestier.

La SMCC, comme son nom le traduit directement, est avant tout une gestion à travers laquelle le couvert forestier est maintenu malgré les coupes de bois - qui sont légères mais bien réparties - et qui favorise le mélange d'essences et les structures naturelles de la forêt (source : ProSilva).

**Equilibre sylvo-cynégétique :** L'article L. 425-5 du code de l'environnement précise que « *l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. (Il) est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. (...) L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.* ».

**Aire protégée :** d'après l'Union Internationale pour la Conservation de la nature, une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. La liste de ces espaces est précisée par l'OFB sur le site suivant : <https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/2025-09/snap-annexe1-liste-aires-protegees.pdf>

**Protection forte :** Le [décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement](#) détermine les conditions de la reconnaissance des zones de protection forte pour les espaces terrestres et marins. Cette reconnaissance est automatique pour un certain nombre d'outils (cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection, ...). Dans les autres cas, la reconnaissance intervient après un examen au cas par cas au regard de critères (c'est le cas pour les sites des Conservatoires d'espaces naturels), à travers une procédure régionalisée et sur décision des ministres compétents. La liste des zones reconnues sous protection forte sera mise à jour régulièrement afin de suivre l'atteinte des cibles de la stratégie nationale des aires protégées.

